

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 septembre 2015

10^{ème} **Commission**
N° CP-2015-8-10-3

Service instructeur
Service Stratégie et Ressources
Service consulté

**MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL SOLIS DANS LE TRAITEMENT
D'INFORMATIONS RELEVANT DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE
LOGEMENT**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser le Président à signer les conventions de partage du logiciel Solis (outil du Département) avec quatre bailleurs sociaux candidats à une expérimentation visant à l'enregistrement des demandes d'aides à l'accès au logement au titre du Fonds de Solidarité Logement. Ce logiciel leur permettra de transmettre directement leurs propositions d'aides et générera une économie dans le processus de gestion administrative - pas d'incidence financière.

Le logiciel SOLIS, édité par l'entreprise InfoDB, est utilisé par différents services départementaux. Il a pour finalité l'informatisation de l'action sociale dans sa globalité (ASE, Espace Solidarité, RSA...) autour d'un dossier social unique.

En ce qui concerne le service Stratégie et Ressources, ce logiciel permet la gestion informatique des données relatives aux demandes d'aides au titre du Fonds de Solidarité Logement.

Depuis septembre 2013, une mobilisation massive de l'ensemble de l'unité FSL a permis de fiabiliser les données enregistrées et de garantir une observation détaillée.

Pour prolonger cette stratégie globale d'accompagnement du parcours des ménages, il est désormais envisagé de partager les outils d'enregistrement des demandes avec les bailleurs sociaux, membres du PDALPD et candidats à l'expérimentation proposée.

Le partenariat reposerait sur la mise à disposition gracieuse de la licence départementale du logiciel SOLIS contre le renseignement exhaustif et réactif de l'ensemble des données nécessaires à l'instruction des demandes d'aides et uniquement dans ce cadre. Le respect des règles de confidentialité des données traitées seront conformes à la charte d'utilisation SOLIS.

Ce projet permettrait d'alléger le nombre de dossiers saisis par l'unité FSL au titre des aides à l'accès tout en garantissant aux utilisateurs du logiciel une information fiable.

Le modèle de convention type annexé au présent rapport a pour objet d'organiser cette mise à disposition.

Il est vous proposé d'approuver ce modèle de convention type et d'autoriser le Président à signer, sur cette base, une convention avec les bailleurs sociaux suivants : Saint Louis Habitat, OPHLM Sainte-Marie-aux-Mines, Domial, et Pôle Habitat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN